

## Conseil Pastoral

Le rôle du Conseil Pastoral de paroisse est de porter d'abord grande attention aux **réalités humaines locales** et de donner l'**impulsion missionnaire**. Il doit aussi établir des liens vivants avec d'autres communautés et garder des rapports étroits de communion avec le diocèse. Il garde à l'esprit que l'Église particulière est aussi partie prenante de la mission universelle de l'Église.

Le Conseil Pastoral n'a pas à se substituer aux services et aux mouvements qui existent mais à veiller à la qualité de vie évangélique de la paroisse et au témoignage qu'elle donne, dénonçant toute faiblesse, suscitant des initiatives des personnes et des groupes.

*(d'après le supplément au n° 139 d'église et Val-d'Oise sur les conseils pastoraux des paroisses)*